



Paris, le 11 juillet 2017,

La fiscalité immobilière encore et toujours la variable d'ajustement de l'Etat

Par Jean-François BUET, Président de la FNAIM



Après un moment de flottement, Emmanuel Macron a tranché, l'exonération de 80% de la taxe d'habitation et la transformation de ISF en IFI (impôt sur la fortune immobilière) seront mises en place dès le 1^{er} janvier 2018.

Il semble donc que le Président souhaite finalement réellement appliquer ses promesses de campagne.

Cependant, même si le gouvernement promet de compenser intégralement auprès des collectivités locales les 10 milliards d'euros de rentrées fiscales qu'elles ne percevront plus, n'oublions pas que les précédents gouvernements ont montré à quel point les promesses n'engagent que ceux qui les entendent.

Ce qu'il est à craindre, c'est que faute de pouvoir compter sur ces rentrées fiscales, les collectivités locales compensent ces baisses de ressources par une augmentation des taxes foncières alors que le poids des taxes locales liées à la propriété et/ou la résidence immobilière est très inégalement réparti sur le territoire français.

Il est important de rappeler que 58% des Français sont propriétaires de leur résidence principale, patrimoine dont ils sont légitimement fiers alors pourquoi leur faire porter le coût de cette mesure ?

Ils représentent souvent la variable d'ajustement des besoins fiscaux de l'Etat alors que celui-ci devrait leur garantir justice et équité fiscales.

C'est également le même état d'esprit pour la réforme de l'Impôt Solidarité sur la Fortune qui ne prendra plus en compte que les biens immobiliers dans le calcul de cette nouvelle taxe IFI. **Les propriétaires sont une fois de plus stigmatisés...** Le gouvernement se cache derrière l'idée qu'il s'agit d'inciter les investisseurs à soutenir l'« économie réelle ». À croire que l'immobilier n'a rien de tangible !!!

La FNAIM soutient depuis longtemps, la proposition de mettre en place un véritable statut du bailleur privé afin d'en faire un acteur économique primordial du logement en France. Ce statut serait associé à de contraintes certes (engagement de pratiquer des loyers modérés) mais également à des contreparties (amortissement fiscal) qui seront parties intégrantes de la vie de notre économie « réelle ».

Car oui, pour les Français, avoir un toit au-dessus de leur tête a quelque chose de réel, n'en déplaise à nos gouvernants !

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Charlotte Roussel - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER

| AGIR POUR LE LOGEMENT |

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Charlotte Roussel - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>